



## L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (Formation Initiale ouverte à la Formation Continue)

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturelles et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

Le programme ambition bio 2017 a pour objectif de permettre à l'ensemble de la filière bio de se développer et donner un nouvel élan à ce mode de production qui répond aux grands enjeux de l'agriculture aujourd'hui et de demain comme aux attentes des citoyens.

La connaissance de ce mode de production est d'un enjeu important pour les agents du MAA.

### OBJECTIFS :

Connaître les principes de l'agriculture biologique, ses techniques de production et ses différences par rapport à l'agriculture conventionnelle.

Situer la place de l'agriculture biologique parmi les autres modes de production.

Expliquer les facteurs favorisant ou limitant le développement de l'agriculture biologique.

Expliquer l'organisation de l'agriculture biologique, les principaux acteurs impliqués et leur rôle, les principes de commercialisation

Connaître les aides incitatives au maintien et à la conversion de l'agriculture biologique et connaître les démarches et procédures administratives correspondantes.

### PUBLIC CONCERNE :

Agents affectés en DRAAF ou DDT(M) exerçant des missions en lien avec les aides à l'agriculture biologique. Personnels techniques des établissements d'enseignement agricole (enseignants, directeurs d'exploitation).

### CONTENU PROPOSE :

- L'agriculture biologique, un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) (rappels très succincts sur les SIQO déjà abordés par ailleurs)

- La certification : modalités, coûts, règles de contrôle, opérateurs (INAO et OC), recours etc...

- Le marché AB dans le contexte agricole général (volumes échangés, par filières, etc...)

- Historique et fondements de l'agriculture biologique

- Les grands principes de l'agriculture biologique, atouts et contraintes

- L'organisation institutionnelle (les acteurs impliqués et leurs rôles)

- Les données de la production (état des lieux en France : SAU, évolution, nombre d'entreprises)

- Les évolutions et les perspectives au regard des freins et leviers de développement (prix et rendements, réglementation, etc...)

- La réglementation en productions végétales et animales : le règlement cadre européen (principes, lien au sol, coopération, etc...), les règles d'étiquetage, les dérogations, les productions sous CDC nationaux

- Les techniques de production : les grands principes en PA et PV

- La phase de conversion : règles générales, cas des parcours et PN, périodes raccourci, conversion simultanée ou différée du cheptel

- Les aides à la conversion et les démarches administratives : aides PAC (CAB, SAB, évolutions PAC 2014), aides locales et soutien FEADER (CR, M 132), aides aux investissements, crédits d'impôts / De minimis etc...)

- Les aides aux investissements

- Éléments de comparaison technico-économiques vis-à-vis de l'agriculture dite « conventionnelle » en PV : raisonnement à la marge brute sur une rotation et non en marge brute annuelle

- La commercialisation des produits AB en circuits longs et en circuits courts

### INTERVENANTS :

ARDAB

### DATES :

08 et 09 avril 2019

### Date limite d'inscription :

08 mars 2019

### DUREE :

2 jours

### LIEU :

INFOMA CORBAS

### NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

**2** : Il s'agit d'une FIFC (formation Initiale ouverte à la Formation Continue) : il y a 2 places pour les agents en poste et le reste du groupe est constitué de techniciens en formation initiale de l'INFOMA.

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Bruno GELIN

### RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Martine FLUET

### INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

[formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr)

### FRAIS D'INSCRIPTION :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

### CODE EPICEA :

**176887**